

Saison 2010

Checklist / Mode d'emploi

Pour recevoir la licence il faut être :

- **Membre de Swiss Cycling (cotisation payée)**
- **Membre d'un club (Swiss Cycling)**

Pièces à inclure obligatoirement:

- «Mon engagement pour le cyclisme» **avec signature.**
- Pour les **nouveaux licenciés** : une **copie de votre carte d'identité ou passeport.**
- Formulaire « **Renonciation et assurances complémentaires 2010** » **avec signature** »

Pièces à inclure éventuellement:

Un certificat de domicile ou une copie du permis de séjour **si vous n'avez pas la nationalité suisse ou du Liechtenstein.**

Avant d'effectuer votre virement, merci de **calculer le montant total de votre commande** en utilisant le décompte que voici.

Obligatoirement:

Prix de ma licence CHF :

Facultativement:

duplicata(s) de licence à 10.00 = CHF:

Assurance accident (25.-) CHF :

Assurance accident complémentaire CHF :

Total à verser CHF :

➤ **Numéro de compte postal : 80-2632-4**

Swiss Cycling
Postfach 606
3000 Bern 22

Merci de ne pas joindre de photo.

Veillez s'il vous plaît tenir compte du fait que nous ne pouvons pas émettre de licence au cas où :

- **les documents susmentionnés n'ont pas tous été fournis**
- **les versements (taxes de licence et cotisation de membre) n'ont pas été faits**

Merci encore de votre aide!

Votre Swiss Cycling Team

Personne de contact:

Stefanie Burkhalter

stefanie.burkhalter@swiss-cycling.ch

Telefon: 031 359 72 33

**Profession de foi envers un sport cycliste
exempt de dopage, et subordination aux
règles applicables**

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

Club: _____

1. J'accorde à Swiss Cycling la permission de publier la présente profession de foi et la subordination.

2. Je participerai de manière sportive et loyale aux manifestations cyclistes, et je respecterai les commissaires en fonction. En outre, je certifie par la présente n'avoir déjà sollicité cette année aucune licence auprès d'une institution de sport cycliste.

3. J'emploie la licence qui m'a été délivrée exclusivement sous ma responsabilité propre, et le cas échéant, sous celle de mon représentant légal. Je m'engage à la présenter lors de toute sommation en ce sens par une autorité compétente, ainsi qu'à la restituer à ma fédération dans les huit jours, si elle m'y convie. En me remettant ma licence, la fédération n'assume aucune reconnaissance ni responsabilité pour ce qui est de mon aptitude à pratiquer le cyclisme, et / ou à exercer la/les fonction(s) que j'aurais choisie(s). Je m'engage à restituer ma licence sans délai, si les conditions prévalant au moment de sa sollicitation devaient changer fondamentalement, de quelque manière que ce soit.

4. La suspicion règne aujourd'hui. Elle sape la crédibilité de mon sport et ébranle la confiance de mes collègues, du public, des clubs et des organisateurs.

Je veux apporter ma contribution à la rectification de cette situation, et je sou mets la présente profession de foi à cette fin. Je montre ainsi mon adhésion sans réserve aux valeurs représentées par Swiss Cycling, par Swiss Olympic et par Antidoping Suisse, prônant un sport exempt de dopage.

5. Je renonce à toute forme de dopage. Est considérée comme dopage, entre autres: la présence d'une substance interdite dans l'organisme du sportif. Sont également considérés comme dopage: le recours, ou tentative de recours, à une substance ou à une méthode interdites, conformément à la liste de dopage d'Antidoping Suisse¹.

Un listing final des infractions aux dispositions antidopage se trouve dans le statut du dopage de Swiss Olympic².

J'accepte ainsi de me soumettre au code mondial antidopage et à ses normes internationales, au règlement antidopage de l'UCI (reposant sur ces normes), de même qu'aux règlements antidopage (reposant également sur ces normes) d'autres organisations antidopage compétentes, telles qu'Antidoping Suisse.

6. La liste de dopage est mise à jour chaque année. Je m'engage à m'informer régulièrement sur la liste de dopage³. Je suis conscient que la non connaissance de la liste de dopage du moment n'exclut pas d'être sanctionné en cas d'infractions à l'encontre des dispositions antidopage.

7. Je me déclare d'accord avec les contrôles de dopage effectués par les organisations antidopage en charge (et donc par Antidoping Suisse), lors des compétitions comme en-dehors des compétitions. Je consens en outre à la publication des résultats des inspections. La tenue de ces contrôles se conforme aux dispositions d'exécution quant au statut du dopage⁴.

8. Tout sportif s'opposant ou se dérochant à un contrôle de dopage, tentant de le faire échouer ou d'adopter un comportement dans ce sens, commet une infraction envers les dispositions antidopage et encourt donc une sanction, telle qu'elle serait appliquée en cas de résultat positif d'un contrôle.

9. J'accepte que les échantillons sanguins m'étant prélevés deviennent, du fait de ce prélèvement, la propriété de l'Union Cycliste Internationale (dénommée ci-après UCI). Celle-ci peut faire analyser ces échantillons, en particulier pour la protection de ma santé. Je connais pour ce faire les conditions régissant les tests sanguins, et je consens à me soumettre aux prises de sang.

1 La liste de dopage d'Antidoping Suisse se base sur celle de l'agence mondiale antidopage.

2 Le statut du dopage peut être consulté à l'adresse: <http://www.antidoping.ch>.

3 La liste actualisée du dopage peut être consultée à l'adresse: <http://www.antidoping.ch>. Le sportif dispose en outre d'une hotline soumise à redevance (Fr. 1.-- / minute), au numéro: 0900 567 587.

4 Les dispositions d'exécution quant au statut du dopage sont fondées sur les normes de l'agence mondiale antidopage, et peuvent être consultées à l'adresse: <http://www.antidoping.ch>.

10. Si j'appartiens à un pool de contrôle, je me déclare d'accord pour que s'appliquent à mon égard les règles spécifiques du statut du dopage, ainsi que ses dispositions d'exécution concernant le devoir d'annonce et les autorisations exceptionnelles, pour fins thérapeutiques et retrait. Je veille à remettre à l'UCI la liste des médicaments que je consomme.

11. Je suis notamment conscient de mon entière responsabilité de veiller à ce que la totalité des données relatives au devoir d'annonce parviennent complètes, conformes à la vérité et dans les délais impartis, chez Antidoping Suisse. Adresses pour ce faire: Antidoping Suisse, Case postale 606, 3000 Berne; ou par fax au: 0041 31 359 74 49, ou par e-mail à l'adresse: whereabouts@antidoping.ch. En cas de récidive, les violations du devoir d'annonce peuvent être considérées comme une infraction aux dispositions antidopage, et sanctionnées en conséquence.

12. En cas d'infraction aux dispositions antidopage, je subis les sanctions prévues par l'ensemble des statuts et règlements me concernant, à savoir celles de Swiss Olympic, de l'UCI, d'Antidoping Suisse et de Swiss Cycling.⁵ Je déclare avoir connaissance de ces sanctions.

Les sanctions ci-après notamment, cumulables, peuvent être prononcées à mon encontre.

- Suspension pour une période limitée ou (en cas de récidive) à vie.
- Amende financière.
- Privation de prix.
- Avertissement.
- Publication de la décision de la Chambre disciplinaire de Swiss Olympic pour les cas de dopage.

13. Je reconnais l'habilitation exclusive de la Chambre disciplinaire de Swiss Olympic pour les cas de dopage à juger en première instance les infractions aux dispositions antidopage, et je me soumetts explicitement à sa compétence de jugement. Je me soumettrai aux sanctions prononcées à mon encontre, et présenterai tous recours et contestations juridiques auprès des instances prévues à cette fin dans les règlements.

14. Grâce aux informations m'étant transmises par ma fédération, je suis en mesure de me renseigner sur les lois et règlements en vigueur. En cas de doute, je me mettrai en contact avec ma fédération, qui s'engage de son côté à me conseiller.

15. Les décisions de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage peuvent être contestées devant le *Tribunal Arbitral du Sport (TAS)*. La décision définitive lui revient. Je me soumetts à la compétence exclusive du *TAS* comme voie de recours, au sens d'un tribunal arbitral indépendant, à l'exclusion des tribunaux d'État. Peuvent être invoquées devant le *TAS*: les dispositions du *Code de l'arbitrage en matière de sport*.⁶ Sous ces réserves, j'exposerai les éventuels litiges avec l'UCI exclusivement devant les tribunaux, au siège de l'UCI.

Sous réserve d'un accord différent, une procédure devant le *TAS* est menée allemand, français ou italien. Si les parties ne peuvent s'entendre quant à une langue, c'est le *TAS* qui détermine la langue des négociations. Les juges-arbitres désignés par les parties doivent figurer sur la liste correspondante du *TAS*, et ne peuvent en aucune manière avoir été impliqués dans la procédure de première instance.

Lieu / date: _____

Signature: _____

⁵ Les normes en question peuvent être consultées aux adresses: <http://www.swissolympic.ch>, <http://www.antidoping.ch> et <http://www.swiss-cycling.ch>.

⁶ Celles-ci peuvent être consultées à l'adresse: <http://www.tas-cas.org>.

DEMANDE DE LICENCE 2010

➤ A compléter, signer et retourner à Swiss Cycling. Merci!

Vos modifications

Nom & Prénom :
Rue & Numéro :
Code Postal & Ville :
Téléphone P :
Téléphone T :
Fax :
Email :
Date de naissance :
Sexe : masculin féminin
Nationalité :
Club :
Team :

Athlètes

<input type="checkbox"/> Route	<input type="checkbox"/> VTT XC	<input type="checkbox"/> VTT DH/4X	<input type="checkbox"/> Cyclo Cross	<input type="checkbox"/> Piste
Catégorie		Année de naissance	Prix	
<input type="checkbox"/>	U11	2000 ou après	0.00	
<input type="checkbox"/>	U13	1998 - 1999	0.00	
<input type="checkbox"/>	U15	1996 - 1997	0.00	
<input type="checkbox"/>	U17	1994 - 1995	0.00	
<input type="checkbox"/>	Junior (garçons & filles)	1992 - 1993	70.00	
<input type="checkbox"/>	Amateur (hommes)	1987 ou avant	185.00	
<input type="checkbox"/>	Amateur U23 (hommes)	1988 - 1991	185.00	
<input type="checkbox"/>	Amateur Femmes	1991 ou avant	185.00	
<input type="checkbox"/>	Elite National (sur qualification) (hommes)	1987 ou avant	520.00	
<input type="checkbox"/>	Elite National U23 (sur qualification) (hommes)	1988 - 1991	520.00	
<input type="checkbox"/>	Elite Femme (sur qualification ou UCI-Team)	1991 ou avant	325.00	
<input type="checkbox"/>	Elite International (Pro Tour & Continental Pro) incl. assurance obligatoire d'accident)	1991 ou avant	900.00	
<input type="checkbox"/>	Masters (hommes & femmes)	1980 ou avant	185.00	

<input type="checkbox"/> BMX / Cruiser			
<input type="checkbox"/>	Challenge Class (Men & Women)	1994 - 2005	40.00
<input type="checkbox"/>	Challenge Class (Men & Women)	1992 - 1993	70.00
<input type="checkbox"/>	Challenge Class (Men & Women)	1991 ou avant	80.00
<input type="checkbox"/>	Junior Men 17&18	1992 - 1993	70.00
<input type="checkbox"/>	Junior Women 17&18	1992 - 1993	70.00
<input type="checkbox"/>	Elite Men 19+	1991 ou avant	100.00
<input type="checkbox"/>	Elite Women 19+	1991 ou avant	100.00

<input type="checkbox"/> Trial		
<input type="checkbox"/> Jeunesse	1995 - 2004	0.00
<input type="checkbox"/> Junior	1992 - 1994	70.00
<input type="checkbox"/> Elite	1991 ou avant	100.00

<input type="checkbox"/> Cyclisme Artistique		
<input type="checkbox"/> Ecoliers (garçons & filles)	1996 ou après	30.00
<input type="checkbox"/> Junior (garçons & filles)	1992 - 1995	70.00
<input type="checkbox"/> Elite (hommes & femmes)	1991 ou avant	100.00

<input type="checkbox"/> Cycle-Balle		
<input type="checkbox"/> Ecoliers	1996 ou après	30.00
<input type="checkbox"/> Jeunesse	1994 - 1995	50.00
<input type="checkbox"/> Junior	1992- 1993	70.00
<input type="checkbox"/> 2. Liga <input type="checkbox"/> 3. Liga <input type="checkbox"/> Seniorenen		80.00
<input type="checkbox"/> 1.Liga		90.00
<input type="checkbox"/> NLB <input type="checkbox"/> NLA		100.00

<input type="checkbox"/> Plussport / Handbike		
<input type="checkbox"/> H1		
<input type="checkbox"/> H2		
<input type="checkbox"/> H3		
<input type="checkbox"/> H4		
<input type="checkbox"/> T1		
<input type="checkbox"/> T2		
<input type="checkbox"/> C1		
<input type="checkbox"/> C2		
<input type="checkbox"/> C3		
<input type="checkbox"/> C4		
<input type="checkbox"/> C5		
<input type="checkbox"/> B		

Accompagnateurs / Fonctionnaires

Discipline > Piste BMX / Cruiser Cyclisme Artistique VTT Cyclo-Cross
 Cycle-Ball Route Trial PluSport Handbike

<i>Catégorie</i>	<i>Prix licence</i>
<input type="checkbox"/> Chauffeur	50.00
<input type="checkbox"/> Commissaire UCI Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines).	35.00
<input type="checkbox"/> Commissaire A Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines).	35.00
<input type="checkbox"/> Commissaire B Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines).	35.00
<input type="checkbox"/> Commissaire C Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines).	35.00
<input type="checkbox"/> Commissaire D Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines).	0.00
<input type="checkbox"/> Administration de compétition (Secrétaire)	0.00
<input type="checkbox"/> Masseur	50.00
<input type="checkbox"/> Mécanicien	50.00
<input type="checkbox"/> Photo-Finish, Classements, Radio-Tour, Speaker	50.00
<input type="checkbox"/> Directeur Sportif	125.00
<input type="checkbox"/> Entraîneur-Derny (1989 ou avant)	100.00
<input type="checkbox"/> Entraîneur-Stayer (1989 ou avant)	165.00
<input type="checkbox"/> Entraîneur	75.00
<input type="checkbox"/> Juge (Trial)	15.00

.....
Signature du demandeur de licence

.....
Le cas échéant, signature du représentant légal

Chers amis du cyclisme,

Swiss Cycling tient à ce que tous les licenciés disposent d'une couverture d'assurance de base. Le règlement de l'UCI, également, astreint tout licencié à posséder une assurance responsabilité civile et accident. Raisons pour lesquelles nous avons élaboré une solution optimale pour nos licenciés. Voici quelques éclaircissements.

Qui est assuré?

Tous les preneurs de licence peuvent souscrire une assurance subsidiaire, accident et responsabilité civile. Dans des circonstances déterminées, il est possible de renoncer à l'assurance accident, au moyen du formulaire ci-joint.

Quand la couverture est-elle en vigueur?

La couverture est en vigueur **pendant toute la période où les licenciés utilisent leur vélo, que ce soit comme moyen de locomotion, pour l'entraînement ou pour une compétition.**

De plus, la couverture est également en vigueur chez les accompagnateurs / fonctionnaires pendant **la pratique officielle de leur activité dans le sport cycliste.**

La couverture n'existe pas pendant les voyages aller et retour aux manifestations de sport cycliste.

Quels sont les points couverts?

Notre **assurance accident subsidiaire** couvre les **frais médicaux** (médicaments, traitements médicaux, séjours à l'hôpital) en division commune, survenant en conséquence d'un accident conformément aux conditions décrites ci-avant, si les preneurs de licence ne disposent d'aucune assurance accident assumant ces coûts.

Aspect nouveau: la souscription d'une assurance complémentaire pour la **division privée en hôpital** est maintenant possible.

En sont toutefois exceptés: les coûts de franchise pour l'assurance risque d'accident, remboursés par la caisse maladie. Si, à un moment donné, quelqu'un ne dispose d'aucune assurance accident personnelle, l'assurance accident subsidiaire pour licenciés prend en charge tous les coûts, conformément aux conditions d'assurance.

En cas de décès, l'assurance verse un capital de CHF 10'000.00. En cas d'invalidité un capital de CHF 105'000.00 (en fonction du degré d'invalidité).

Notre **assurance responsabilité civile subsidiaire** couvre les coûts résultant de prétentions de tiers, survenant en conséquence d'un accident conformément aux conditions décrites ci-avant. **À la condition que les licenciés aient apposé sur chaque vélo la „vignette vélo“ obligatoire, la police couvre dans le monde entier les dommages survenant** (somme assurée: CHF 3'000'000.00).

Pour ceux qui disposent déjà d'une assurance personnelle avec couverture suffisante, possibilité existe de renoncer à l'assurance accident comprise dans la licence. Dans ce cas, vous voudrez bien nous renvoyer le formulaire, signé, avec la demande de licence. **Veillez alors bien vérifier que votre assurance n'exclut pas les accidents survenant lors de la pratique de compétitions, ou ne réduit pas ses prestations (par exemple, pour cause de prise de risque inconsidérée).**

Le contrat-cadre **spécialement** élaboré pour les **preneurs de licence de Swiss Cycling** propose **d'intéressantes offres d'assurance**, mentionnées au verso du présent formulaire. Fort heureusement, les primes pour l'assurance complémentaire ont pu rester inchangées.

Glausen & Partner AG répond volontiers à vos questions par e-mail (info@glausen.ch). En cas de besoin, contact peut être également pris par téléphone (033 225 40 25). Les Conditions générales d'assurance, qui constituent la base pour l'assurance subsidiaire accidents et responsabilité civile contenue dans la licence, peuvent être téléchargées depuis notre site web, sous « Licences »..

Votre Swiss Cycling Team

> **Tournez, SVP ...**

Déclaration de renoncement 2010 – et autres offres d'assurance

➤ À remplir, signer et retourner à Swiss Cycling. Merci!

Assurance accident / responsabilité civile

Nom & prénom

Rue & numéro

NPA & lieu

Date de naissance

- Je certifie par la présente que pendant ma pratique du sport cycliste (compétition et entraînement), je possède une couverture en accident et responsabilité civile suffisante, valide dans le monde entier.

De la compagnie d'assurance ou
de la caisse maladie :

Date et signature du solliciteur de licence /
Du représentant légal

OU...

- Mon assurance ne couvre pas tous les cas d'accident et de responsabilité civile lors de la pratique d'une compétition ou de l'entraînement. Je souscris donc l'assurance accident et responsabilité civile subsidiaire proposée, valable dans le monde entier, pour **CHF 25.00**

Assurances complémentaires

Catégorie	Capital au décès	Capital en cas d'invalidité	Indemnités journalières (à partir du 15 ^e jour)	Prix en CHF
<input type="checkbox"/> VARIANTE I	CHF 20'000.00	CHF 50'000.00, (avec progression jusqu'à CHF 175'000.00 au maximum)	CHF 30.00 par jour	108.00
<input type="checkbox"/> VARIANTE II	CHF 40'000.00	CHF 100'000.00, (avec progression jusqu'à CHF 350'000.00 au maximum)	CHF 60.00 par jour	215.00
<input type="checkbox"/> VARIANTE III	CHF 40'000.00	CHF 150'000.00, (avec progression jusqu'à CHF 525'000.00 au maximum)	CHF 100.00 par jour	330.00
<i>Prestation</i>				
<input type="checkbox"/> VARIANTE IV	Frais médicaux en division privée, protection d'assurance dans le monde entier			58.00